



**Réponse de Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture à la question parlementaire n° 3297 de l'honorable Député André Bauler**

- Comment la subsidiation étatique de la Foire agricole d'Ettelbruck a-t-elle évolué depuis 2020 ?**
- Est-il possible de distinguer, depuis le début de cette décennie, le financement direct accordé à la Ville d'Ettelbruck et le financement indirect attribué à des partenaires, associations ou acteurs du secteur primaire dans le cadre de cette foire ? Autrement dit, quels sont les partenaires bénéficiant d'aides étatiques liées à différents articles budgétaires, et quels montants leur ont été octroyés pour chacune des années depuis 2020 ?**

La contribution de l'État à la Foire agricole d'Ettelbruck a évolué afin de répondre aux besoins de cet événement majeur pour le secteur agricole. Le financement direct est versé à la Ville d'Ettelbruck en tant qu'organisatrice, tandis que des financements indirects soutiennent des partenaires et associations conformément aux articles budgétaires en vigueur. Cette coopération repose sur une convention conclue entre la Ville d'Ettelbruck et l'État. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture apporte un soutien financier, tandis que le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse met à disposition des ressources humaines issues du Lycée technique agricole.

Le tableau annexé présente les bénéficiaires et les montants pour chaque année.

Article budgétaire	Dénomination article budgétaire	Bénéficiaire	2020	2021	2022	2023	2024
03.00.43.001	Subvention à la Ville d'Ettelbruck pour l'organisation de la foire agricole	Ville d'Ettelbruck	100 000.00€	100 000.00€	100 000.00€	100 000.00€	160 000.00€
03.00.34.104	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions; participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture	Ville d'Ettelbruck	20 000.00€	20 000.00€	- €	40 000.00€	48 074.36€
03.00.34.104	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions; participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture	Chambre d'Agriculture du Luxembourg	- €	3 753.74€	13 571.35€	12 703.64€	13 360.66€
03.00.33.010	Subventions et participations de l'Etat aux frais de fonctionnement d'organismes et d'associations relevant du département de l'agriculture	CONVIS	12 258.00€	15 050.00€	15 050.00€	15 050.00€	15 050.00€
03.00.33.010	Subventions et participations de l'Etat aux frais de fonctionnement d'organismes et d'associations relevant du département de l'agriculture	Lëtzebuerger Mëllechbauer	- €	- €	14 250.00€	4 018.24€	4 551.13€
03.00.12.341	Plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique "PAN-Bio 2025"	Bio-Lëtzebuerger	- €	14 833.24€	15 581.05€	23 216.42€	28 205.81€
<b>Total</b>			<b>132 258.00€</b>	<b>153 636.98€</b>	<b>158 452.40€</b>	<b>194 988.30€</b>	<b>269 241.96€</b>

- 3. En raison de l'attractivité incontestable de cette manifestation, Madame la Ministre est-elle disposée à réviser à la hausse le subside accordé à la Ville d'Ettelbruck dès l'année 2027 ?**  
Compte tenu de l'attractivité de la Foire agricole d'Ettelbruck, je reste attentive à l'évolution des besoins et des moyens financiers nécessaires. Conformément à la convention, les partenaires se réunissent deux fois par an pour évaluer la situation et discuter des ajustements éventuels.

Luxembourg, le 19 décembre 2025

La Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture,

(s.) Martine HANSEN